



Accueil-État civil, à votre service !

Simple extrait d'acte de naissance, demande de passeport, changement de prénoms ou encore organisation des élections, le service Accueil-État civil accomplit de nombreuses tâches. À Nemours, 6 personnes sont à votre écoute du lundi au samedi. Petit tour d'horizon des missions d'un service « clef » pour la Ville et les habitants.



Un peu d'histoire ...

En France, les actes d'état civil ont été instaurés par François 1^{er} en 1539 par l'ordonnance sur le fait de justice (dite de Villers-Cotterêts). Il s'agit du plus ancien texte législatif encore en vigueur en France, surtout connu pour être l'acte fondateur de la primauté du français dans les documents relatifs à la vie publique. L'ordonnance de 1539 charge les autorités religieuses de rédiger et de conserver sous forme de registres les baptêmes, les mariages et les sépultures. Ces documents sont aujourd'hui, une source d'informations précieuses pour les passionnés de généalogie et d'histoire.

Un service public, au cœur des étapes essentielles de votre vie

À Nemours, en moyenne, une centaine de personnes se présentent par jour pour accomplir des formalités administratives. Elles sont accueillies par les agents, officiers d'état civil qui procèdent aux formalités et dressent les actes liés à la naissance, au mariage, au PACS, à la reconnaissance et au décès.

Le service de l'état civil permet d'effectuer toutes les démarches administratives courantes : cartes nationales d'identité, passeports biométriques, autorisations de sortie de territoire, attestations d'accueil d'étrangers, recensement du citoyen, légalisation de signature, etc.

Depuis la réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité en 2017 visant à mieux lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité, seules un peu plus de 2 250 communes, dont la ville de Nemours, sont en mesure de délivrer des titres sécurisés.

Auparavant les démarches s'effectuaient dans la mairie du domicile du demandeur. Désormais, les usagers, qu'ils soient ou non résidents de la commune, peuvent se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil capable de numériser et enregistrer les empreintes du demandeur. Équipée de deux dis-

positifs de recueil, Nemours prend en charge les demandes d'un bassin de population élargie sur le territoire.

La commune a dû s'adapter à ce report de charge d'activité en proposant notamment de dématérialiser la prise de rendez-vous pour mieux gérer et donc mieux accueillir le public. L'affluence, toujours plus forte, des usagers a conduit également à repenser l'espace en créant notamment une zone de confidentialité.

Le service de l'état civil gère les concessions funéraires. Pour les personnes ayant fait le choix de la crémation, la mairie met aussi à disposition un espace cinéraire comprenant un jardin du souvenir, un espace de recueillement pour les familles, des cavurnes permettant de recevoir les urnes d'une même famille et un colombarium. Ce dernier a été étendu en début d'année et comporte 7 modules de 12 cases et 2 modules de 21 cases.

■ INFO +

Pour une demande de passeport, de carte d'identité, d'attestation d'accueil ou de changement de prénom, rien de plus simple : il suffit de prendre rendez-vous en ligne sur www.nemours.fr et rassembler les pièces justificatives indiquées. Pour faire une pré-demande de CNI ou passeport, rendez-vous sur <https://ants.gouv.fr/>

Pour joindre le service État civil :
01 64 78 40 08





Autre mission souvent méconnue, le service de l'état civil coordonne le recensement INSEE de la population qui permet de mieux connaître l'évolution démographique et le profil des habitants (âge, profession, conditions de logements, etc.). Ces données sont collectées de manière anonyme par l'agent recenseur et restent bien sûr confidentielles. Elles sont précieuses pour la commune car ce sont elles qui permettent d'ajuster la politique locale et de définir, entre autres, la participation financière de l'État à son budget et le nombre d'élus au conseil. Pour les communes de 10 000 habitants et plus comme Nemours, le recensement prend la forme d'une enquête par sondage répétée chaque année auprès de 8% des adresses répertoriées.

Les élections politiques sont préparées et organisées par le service de l'état civil qui a dû mettre en œuvre très rapidement la toute nou-

velle réforme du fichier national des électeurs leur permettant de disposer désormais d'un identifiant national unique. 7 006 électeurs ont été invités aux urnes dans les 7 bureaux de vote de Nemours lors des élections européennes.

Nouvelles attributions pour la simplification de la relation entre le citoyen et l'administration

La commune est l'échelon du service public le plus proche d'un administré. À ce titre, depuis la loi de modernisation de la justice de 2016, l'État a transféré aux mairies certaines des compétences dévolues anciennement aux tribunaux. Le service de l'état civil de Nemours assume donc de nouvelles missions comme la rectification des erreurs matérielles (mauvaises dates de naissance, faute d'orthographe, etc.), les demandes de changement de prénoms qui doivent être justifiées ou encore les déclarations conjointe de Pacs. ●

Le mot d'Anne-Marie Marchand, Maire de Nemours

« Je tiens à féliciter les agents de l'accueil qui, au quotidien, reçoivent toujours plus de public. Nemours a des chiffres remarquables en matière de traitement des demandes. La préfecture nous a d'ailleurs félicités pour les délais d'obtention. L'avantage pour l'utilisateur est de pouvoir faire sa demande partout en France selon ses disponibilités pourvu qu'il ait tous les justificatifs nécessaires avec lui. Mais cela donne plus de travail aux agents de la Ville formés à assumer des missions dans un contexte exigeant en constante évolution. »



L'état civil : les chiffres 2018

- 6 003 cartes d'identité et passeports
- 1 476 actes de naissance délivrés
- 234 mentions (divorce, notoriété, répertoire civil, adoption, etc.)
- 223 actes de décès et 59 transcriptions de décès
- 169 délivrances de livrets de famille
- 160 recensements citoyens (jeunes de 16 ans)
- 156 enregistrements de naissances extérieures (administrés domiciliés à Nemours)
- 121 attestations d'accueil
- 64 reconnaissances
- 45 mariages
- 43 achats de concessions
- 37 PACS
- 13 changements de prénom
- 5 changements de nom

